



Bilan de compétences

Anfh

Notre Expertise

**Vous accompagner vers
une sécurisation de votre
parcours professionnel**



agir H

à chaque situation,
un accompagnement à la carte



Le Bilan de Compétences

Le Bilan de Compétences est une action de formation inscrite dans la Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

L'objectif du bilan est de prendre un temps de réflexion sur son parcours professionnel, son orientation ou sa réorientation, choisie ou forcée.

Le bilan doit permettre au bénéficiaire « *d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels, d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles, d'évaluer ses connaissances générales, et de déterminer ses possibilités d'évolution* ».

Un bilan de compétences est une étape importante dans une vie professionnelle.

Le bilan de compétences nécessitera de votre part : de l'implication, de la réflexion, de l'introspection et de la proactivité.

Le consultant qui vous accompagnera vous permettra de déclencher et d'enrichir votre réflexion, il sera force de proposition et de conseil.



L'intérêt d'un bilan de compétences

est également d'identifier un plan d'action pour mettre en œuvre le projet nouvellement identifié que ce soit dans l'accès à une formation, à une évolution interne ou à un nouvel emploi.

Les enquêtes métiers vous permettront d'avoir un premier niveau de validation par le biais d'échanges avec des professionnels en poste :

de prendre du recul et de valider ou non les pistes envisagées

d'identifier si le projet est réaliste et réalisable

d'évaluer les écarts entre vos capacités actuelles et les capacités nécessaires au poste visé.

Le bilan est réalisé en prenant en compte votre contexte médical, personnel et socio-professionnel ainsi que le contexte économique et le bassin d'emploi.

Prérequis : aucun diplôme n'est requis. Le bilan est ouvert à toutes et à tous, BOETH ou en voie de l'être.

Vos besoins en compensation et aménagements seront pris en considération par votre accompagnant.

Contactez notre référent handicap :

Stéphane PAYSAC
06 71 52 82 54
spaysac@agir-h.org



4 grandes étapes dans la réalisation du bilan de compétences

Le bilan dure 24 heures sur une période comprise entre 2 mois et demi et 3 mois et demi, sous conditions de financement à préciser (1680 €).

- 1 Un entretien préliminaire
- 2 Réalisation d'un diagnostic :
 - votre parcours
 - vos motivations
 - vos compétences
 - des tests d'intérêt professionnel
 - identification de nouvelles pistes professionnelles
 - validation des pistes par des professionnels en poste
 - évaluation de la faisabilité du projet au regard de la réalité socio-économique de votre environnement
- 3 Elaboration d'un plan d'action
- 4 Restitution et suites à donner au bilan de compétences

Mesure de votre satisfaction

Démarrage du bilan dès réception de la validation de prise en charge ANFH (2 à 3 semaines en moyenne).

Suivi à 6 mois

6 mois après la restitution de votre bilan, un point sera réalisé avec vous pour évaluer la réalisation du plan d'action envisagé et si besoin, identification des ajustements à apporter.

Présentation (agir H

AGIR'H est une association régie par la Loi de 1901 créée en 1984 en Savoie, par la volonté conjointe des services de l'État et de la société civile (syndicats de salariés et patronaux, associations œuvrant dans le domaine du handicap) pour faire face aux enjeux de l'emploi des personnes en situation de handicap.

» 4 agences et 14 points de permanence qui favorisent une intervention de proximité, sur l'ensemble du territoire de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Pour certaines activités, notre périmètre d'intervention peut concerner la Région Auvergne-Rhône-Alpes, voire l'ensemble du territoire national.

L'association est orientée vers **deux finalités** :

1 Accompagner l'ensemble des employeurs privés ou publics

- dans l'optimisation des compétences et des conditions de travail pour la Direction et l'ensemble des employés, tant au niveau de la stratégie collective que dans un but de sécurisation des parcours individuels pour une performance commune
- dans leurs besoins concernant la gestion des ressources humaines.

2 Apporter son soutien à toute personne en difficulté d'insertion professionnelle, avec une priorité d'intervention dédiée aux personnes en situation de handicap.

L'objet de l'association, décliné dans l'ensemble de ses activités, répond à une priorité :

**Agir pour une société inclusive,
par les ressources humaines**

Nos pôles

- Pôle Compétences et conditions de travail
- Pôle Handicap et diversité
- Pôle Coaching emploi et projet
- Pôle Support

Notre équipe

- Psychologues du travail et des organisations
- Consultants RH
- Ergonomes
- Formateurs
- Conseillers Emploi
- Experts fonction publique

Nos partenaires spécialisés

- Médecins du travail
- Psychologues cliniciens
- Neuropsychologues

Contact

● **Stéphane PAYSAC**

● Psychologue du travail et
● Ergonome

● **spaysac@agir-h.org**

● **06 71 52 82 54**

